Édité le : 11/06/2024 Revision : NP2023-1-CLP du 06/06/2024

Fragrance Enfantine

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

SAV 41710

UFI:

Nom commercial : SAV 41710

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit destiné à l'industrie de la parfumerie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: MLA INVEST

Rue Barada, 10

4671 HOUSSE, Belgique

info@planete-savons.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro Européen URGENCE : 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS:

(Législation CLP)

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1 Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2 Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS:

(Législation CLP)

Édité le : 11/06/2024 SAV 41710 Revision : NP2023-1-CLP du 06/06/2024

Mention d'avertissement : DANGER

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1 Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2 Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau







Contient: Linalool, Salicylate hexyle, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl) ethanone, Geraniol, 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one, d-Limonene, 5-(2,2,3-Trimethyl-3-cyclopentenyl)-3-methylpentan-2-ol, Helional (alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde) (Rep2), Citral, alpha-Hexylcinnamaldehyde

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Numéro d'identification	Substance	Classes danger & Phrases H	LCS / Facteurs M / ATE	Pourcenta ge %
CAS# 63500-71-0 EINECS# 405-040-6	2-Isobutyl-4-methyltetrahydro-2H-pyran-4-o	Eye Irrit. 2 H319		[5-10]
CAS# 78-70-6 EINECS# 201-134-4	Linalool	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H319, H315, H317		[5-10]
CAS# 6259-76-3 EINECS# 228-408-6 REACH# 01-2119638275-36	Salicylate hexyle	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Sens. 1 H400, H410, H317		[5-10]
CAS# 16356-11-9 EINECS# 240-416-1	1,3,5-Undecatriene	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Irrit. 2 H304, H400, H410, H315	EHA1 (M=10)	[0-5]
CAS# 54464-57-2 EINECS# 259-174-3 REACH# 915-730-3	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetram ethyl-2-naphthalenyl)ethanone	Aquatic Chronic 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H410, H315, H317		[0-5]
CAS# 68155-67-9 EINECS# 268-979-9 REACH# 915-730-3	1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tetra methyl-2-naphthyl)ethan-1-one	Aquatic Chronic 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H410, H315, H317		[0-5]

11/06/2024 Revision: NP2023-1-CLP du 06/06/2024 Édité le : SAV 41710 CAS# 7779-30-8 1-(2,6,6-Trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)pent-1 Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2, Skin [0-5] -en-3-one FINECS# 231-926-5 Sens. 1B H411, H315, H317 CAS# 68039-49-6 Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2, Skin [0-5] 2.4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehy EINECS# 268-264-1 Irrit. 2, Skin Sens. 1B REACH# 939-604-2 H319, H411, H315, H317 CAS# 103-95-7 2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl)propionalde Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin [0-5] EINECS# 203-161-7 Sens. 1B H412, H315, H317 CAS# 65113-99-7 Acute Tox. 4 (Dermal, Acute Tox. 4 [0-5] 5-(2,2,3-Trimethyl-3-cyclopentenyl)-3-meth EINECS# 265-453-0 ylpentan-2-ol (Oral), Aquatic Chronic 2, Skin ATE (Dermale): 2000mg/kg REACH# 01-2119975588-15-00 H312, H302, H411, H317 CAS# 115-95-7 [0-5] Acetate Linalvle Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. EINECS# 204-116-4 H319, H315, H317 CAS# 140-11-4 Aquatic Chronic 3 Benzyl acetate [0-5] EINECS# 205-399-7 Eve Irrit 2 Skin Irrit 2 Skin Sens 1 CAS# 5392-40-5 Citral [0-5] EINECS# 226-394-6 H319 H315 H317 CAS# 91-64-5 Coumarin Acute Tox. 4 (Oral), Skin Sens. 1B [0-5] EINECS# 202-086-7 H302, H317 ATE (Orale): 500mg/kg CAS# 121-32-4 Ethyl vanillin Eye Irrit. 2 [0-5] EINECS# 204-464-7 H319 CAS# 104-67-6 Gamma-undecalactone (aldehyde C14) Aquatic Chronic 3 [0-5] EINECS# 203-225-4 H412 REACH# 01-2119959333-34 CAS# 106-24-1 Geraniol Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. [0-5] EINECS# 203-377-1 H318 H315 H317 CAS# 105-87-3 Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin [0-5] Geranyl acetate EINECS# 203-341-5 H412, H315, H317 CAS# 1205-17-0 Helional Aquatic Chronic 2, Repr. 2, Skin [0-5] EINECS# 214-881-6 (alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propiona Sens. 1 H411, H361, H317 REACH# Idehyde) (Rep2) 01-2120740119-58 CAS# 1335-46-2 Methyl ionone (mixture of isomers) Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2, Skin [0-5] EINECS# 215-635-0 H319, H411, H315 CAS# 127-43-5 Methyl-beta-ionone Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2, Skin [0-5] EINECS# 204-843-7 Sens. 1B H411, H315, H317 CAS# 123-35-3 Myrcene Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic [0-5] EINECS# 204-622-5 Acute 1, Aquatic Chronic 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2 H304, H319, H400, H411, H226, H315 CAS# 106-25-2 Nerol Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. [0-5] EINECS# 203-378-7 H319, H315, H317 CAS# 32210-23-4 [0-5] Vertenex (4-tert-Butylcyclohexyl acetate) Skin Sens. 1B EINECS# 250-954-9 H317 REACH# 01-2119976286-24 CAS# 101-86-0 Acute Tox. 3 (Inhala, Aquatic Acute [0-5] alpha-Hexylcinnamaldehyde EINECS# 202-983-3 1, Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1 ATE (Inhalation): 2.12mg/L H331, H400, H411, H317 CAS# 127-51-5 Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B alpha-iso-Methylionone [0-5] EINECS# 204-846-3 H411, H317 CAS# 5989-27-5 d-Limonene Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, [0-5] EINECS# 227-813-5 Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H304, H400, H412, H226, H315, H317

Édité le : 11/06/2024 SAV 41710 Revision : NP2023-1-CLP du 06/06/2024

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Tenir compte des phrases de risques et de sécurité section 2

Contact avec la peau : Laver immediatemment et abondamment avec de l'eau et du savon.

Rincer ensuite à l'eau claire.

Consulter un médecin si les symptomes persistent

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupieres ouvertes).

Consulter un médecin si les symptomes persistent.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Se référer au paragraphe 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou mousse. Ne jamais utiliser en jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Prévention : Si le produit est inflammable, ne pas fumer, ne pas utiliser de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure pour feux d'origine chimique.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Eviter le contact avec les yeux. Respecter les consignes indiquées en section 2.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénétre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Édité le : 11/06/2024 SAV 41710 Revision : NP2023-1-CLP du 06/06/2024

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable, une poudre inerte ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

Eliminer les déchets et les eaux de rincage conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Non applicable.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
- Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le recipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- A tenir à l'abri de la chaleur, de la lumière et des rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire, fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Données non disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons. Respecter les consignes indiquées en section 4 et 6.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Édité le : 11/06/2024 SAV 41710 Revision : NP2023-1-CLP du 06/06/2024

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : jaune pâle à jaune

Aspect: liquide

Odeur: musc, fleurs blanches, solaire, crémeux, doux

Solubilité dans l'eau : non
Solubilité dans l'ethanol : oui

Point éclair :

Densité relative (d20/20) :

9.2. Autres informations

Conservation en mois:

Indice de réfraction :

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de risques significatifs de réactivité, si non exposé à une élévation de la température ou à un contact avec une flamme.

10.4. Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les acides, les bases et les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Du monoxyde et du dioxyde de carbone peuvent se former pendant la combustion.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Édité le : 11/06/2024 SAV 41710 Revision : NP2023-1-CLP du 06/06/2024

Information toxicologiques : Cette composition parfumante n'a pas fait l'objet de tests toxicologiques en tant que telle, mais elle est constituée de substances possédant une bibliographie toxicologique. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les dangers toxicologiques potentiels sont listées dans la section 3.

Informations Toxicité Aigue:

• Orale

Matière non classée

• Inhalation

Non Déterminée

• Cutanée

Matière non classée

11.2. Informations sur les autres dangers

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests d'écotoxicité en tant que tel, mais il est constitué de substances ayant une bibliographie établie sur leur écotoxicité. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les effets potentiels toxiques sont listées dans la section 3.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

Données non disponibles.

Édité le : 11/06/2024 SAV 41710 Revision : NP2023-1-CLP du 06/06/2024

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. **Emballages souillés :** Evacuation conformément à la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR/ADN/RID:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID: 3082 (Code tunnel(E))

IMDG:3082 IATA:3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Salicylate hexyle, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone)
IMDG:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Salicylate hexyle, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone)
IATA:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Salicylate hexyle, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : 9 IMDG:9 IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID: III

IMDG:III IATA :III

Édité le : 11/06/2024 SAV 41710 Revision : NP2023-1-CLP du 06/06/2024

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG: matière de type polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Se référer à la section 2.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

NON REGLEMENTE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

FDS établie selon le règlement (CE) 1907/2006 (REACH), règlement (UE) 2020/878. Classification - Etiquetage : Réglementation CLP (EU) n°1272/2008 et ses différents ATP.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

H411

H412

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.